

# Compte rendu de la séance du 14 septembre 2021 à 18 h 30

Liste des présents : Monsieur LABRO Pascal, Monsieur FAURE Robert, Monsieur BEREAU Laurent, Mademoiselle DUCLOT Quitterie, Monsieur BLOND Xavier, Monsieur PATEAU David, Monsieur CUSSEAU Jérémy, Madame BRUNELOT Sarah, Monsieur PEYTOUREAU Dominique, Monsieur MARQUE Thierry, Madame MIRAMON Marie

Secrétaire(s) de la séance : Quitterie DUCLOT

## **1- Approbation du compte-rendu du conseil du 15 juin 2021**

*adopté à l'unanimité*

## **2- DM immobilisations micro-station mairie et école**

A la demande de la trésorerie, il faut répartir la valeur des travaux de réalisation de la micro-station (travaux de 2019), entre la mairie et l'école, puis voter une décision modificative sur le chapitre 041 qui retraduit les mouvements comptables internes entre dépenses et recettes au sein de la section d'investissement.

*adopté à l'unanimité*

## **3- Modification des statuts du SDEEG**

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

*1 abstention 10 voix pour, adopté*

## **4- Information sur une décision de virement de crédit pour la DGD**

La Communauté de Communes Castillon-Pujols est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De ce fait, elle est engagée dans toutes les procédures de révisions et modifications des cartes communales et Plans locaux d'urbanisme.

L'EPCI a pris contact avec la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité qui gère les dotations et les finances locales, pour disposer de l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des

documents d'urbanisme. Il lui a été répondu que deux dotations ont été versées (2018 et 2020) à plusieurs communes, dont la nôtre, alors même que la compétence avait été transférée à la Communauté de Communes.

Aussi, afin de régulariser l'affectation de cette dotation, la Communauté de Communes nous adresse-t-elle un titre de recette de 6000€.

Ce mandatement sera prélevé sur la ligne budgétaire 022 « dépenses imprévues » et fera l'objet d'une décision de virement de crédit retranscrite par l'élaboration d'un acte administratif.

### **5- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR) : approbation de la « boucle du Cingle et des crêtes du Brannais », et de la "boucle Du Lyssandre à l'Engranne"**

Le Département de la Gironde a mis en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) prévu à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement.

La Communauté de Communes Castillon-Pujols propose deux boucles sur le territoire de la commune de Saint Aubin de Branne. Le balisage sera entièrement pris en charge par le Département. La Communauté de Communes bénéficiera d'une enveloppe annuelle afin d'assurer l'entretien des sentiers.

Le conseil émet un avis favorable au passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée usage "pédestre" de la "boucle du Cingle et des crêtes du Brannais" et à usages pédestre, équestre, et VTT de la "boucle Du Lyssandre à l'Engranne".

*adopté à l'unanimité*

### **6- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

*adopté à l'unanimité*

### **7- Choix de l'entreprise pour l'entretien des voies et chemins après consultation**

Les travaux d'entretien des voies et chemins communaux ont fait l'objet d'une consultation en février 2021. Quatre entreprises ont répondu. Après analyse des offres, seules deux entreprises étaient susceptibles de répondre à la demande technique qui englobait l'entretien des voies et des chemins communaux.

C'est l'entreprise JULIEN Romain qui est retenue pour la réalisation des travaux d'entretien des voies et chemins communaux.

*adopté à l'unanimité*

## **8- Formation de l'employé communal**

Le Caces n'est pas obligatoire, mais constitue un moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité.

Deux formations s'avèrent donc nécessaires pour le nouvel employé communal :

- Sensibilisation aux risques électriques BE/BS.
- Formation à la conduite d'un tracteur équipé d'un gyrobroyeur et d'une remorque.

*adopté à l'unanimité*

### **Questions diverses :**

#### **Point sur les travaux du local communal**

Pas de retour concernant la demande de subvention au titre du FDAEC.

#### **Point sur le projet d'aménagement de la place du bourg**

Le projet est à finaliser en 2022. Une nouvelle réunion de travail est prévue en octobre.

#### **Point sur la zone 1AU**

Les travaux de bornage sont en cours, et les travaux de viabilisation vont débuter.

#### **Bilan d'utilisation d'une année de Panneau Pocket**

65 smartphones se sont connectés, ce qui représente 40% des foyers de la commune. Une relance de la communication est prévue dans le prochain bulletin communal.

#### **Prochain bulletin communal**

A terminer pour la fin du mois

#### **Registre des personnes vulnérables**

L'inscription doit être volontaire. Un formulaire d'inscription sera inséré dans chaque bulletin communal.

#### **Repas des aînés ou cadeau aux aînés**

Le besoin de lien social amène le conseil municipal à choisir plutôt la formule "Repas des sages", dans un restaurant, avec pass sanitaire. Tous les 65 ans qui le souhaitent seront invités.

#### **Beer truck**

Proposition d'un Beer truck présent tous les 15 jours, sur le jardin communal, le jeudi soir, de 16h à 19h30, accompagné d'un food truck différent à chaque fois.

#### **Point sur les effectifs du SIRP**

Une réunion est programmée ce vendredi avec l'inspecteur d'académie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*